

NOUVEAU: Une assurance pour votre activité sportive!

Dernière mise à jour : 26 mai 2025

Cette notice est mise à jour lorsque de nouvelles informations sont disponibles.

Pensez à la consulter régulièrement pour ne rien manquer!

La SHEVA vous propose de souscrire une assurance interruption/annulation facultative.

Cette assurance vous permet d'être **remboursé au prorata des périodes non pratiquées**, si vous êtes dans l'impossibilité de poursuivre vos cours d'équitation, pour des **motifs précis et justifiés** (cf. « *Situations garanties* » ci-dessous).

Conditions de souscription

- Tarif: 4,50 % du montant de la ou des prestation(s) assurée(s) (ex. : pour un forfait PONEY à 886 €, l'assurance coûte 39,87 € pour l'année).
- Cette assurance est **facultative**, et elle ne peut être souscrite qu'**en même temps que votre inscription** à la **SHEVA** (voir détails pratiques plus bas).
- La SHEVA vous recommande d'assurer votre ou vos forfait(s). Il est également possible, à votre convenance, d'assurer votre cotisation annuelle à l'association et votre licence FFE (le montant de l'assurance étant alors calculé sur tous les éléments couverts).

✓ Situations garanties

- Maladie, accident, blessure, hospitalisation, opération chirurgicale
- Contre-indication médicale à la pratique du sport
- Grossesse
- Décès
- Nouvel emploi ou mutation professionnelle avec déménagement
- Changement d'horaires de travail ne permettant plus de venir monter (incluant les incompatibilités d'emploi du temps pour scolaires et étudiants)

Aucune de ces causes potentielles ne doit être connue au moment de l'inscription.

X Situations exclues

- Arrêt sans motif médical ou professionnel reconnu
- Traitements esthétiques, IVG, FIV
- Événement lié à l'organisation du club ou absence de créneaux adaptés
- Sanctions ou fautes personnelles

Le détail complet des **conditions et garanties** est consultable dans la **fiche d'information** disponible sur <u>www.sheva.fr</u>, page « **Tarifs** ».

En pratique

1. Souscription:

- L'assurance doit être prise au moment de votre inscription, dans un délai de 30 jours maximum après la date de votre facture.
- La souscription se fait en ligne (CB uniquement), directement auprès de notre partenaire SPORTYNEO/NEAT, en utilisant le lien suivant : https://front.sportyneo.com/clubs/sheva.
- Sur cette page, sélectionnez le type de forfait correspondant à votre inscription SHEVA (successivement pour vos différents forfaits le cas échéant, y compris dans le cas de familles) pour mettre l'assurance dans votre panier, en spécifiant bien le nom et la date de naissance du cavalier à couvrir (et non pas ceux des parents!). Si vous le souhaitez, vous pouvez également assurer votre cotisation annuelle et votre licence fédérale.
- Vous devez ensuite régler votre panier (possibilité de règlement échelonné si >50 €), et vous recevrez sous 5 jours ouvrés votre dossier d'assurance validé.
- 2. **Déclaration du sinistre :** Vous devrez informer **NEAT dans les 5 jours ouvrés** suivant l'événement, en utilisant le **formulaire de demande de remboursement** dont le lien vous aura été communiqué.
- 3. Remboursement : Vous serez indemnisé au prorata des périodes non pratiquées, dans la limite de 1 000 €, sur présentation des justificatifs (facture d'achat de votre forfait et preuve du motif d'incapacité à continuer la pratique de l'équitation).

Pour toute **demande d'information complémentaire** relative à cette assurance, vous pouvez contacter **SPORTYNEO/NEAT** aux coordonnées indiquées dans la fiche d'information.

🎁 En bonus!

Grâce à notre partenaire **SPORTYNEO**, vous avez également accès à une **boutique d'articles** (vêtements et sacs), personnalisés avec le **logo de la SHEVA**.

N'hésitez pas à la visiter (même page que celle où vous pouvez souscrire à l'assurance annulation) et à **vous équiper aux couleurs du club**!

Et dans le futur, vous aurez également la possibilité de vous procurer des **bons d'achat** pour bénéficier de **remises** dans un grand nombre d'enseignes partenaires.